



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 24 00010** du - 2 JUL. 2024
Un permis de construire a été retiré à

Domicilié (e) SCI SOLIMAN
 27 RUE GEORGE SAND
 94190 VILLENEUVE ST GEORGES

En vue de la réalisation : Construction d'une maison individuelle d'une emprise de 234,61 m² sur 3 niveaux . Implantation d'un abri de jardin et réalisation d'une clôture en limite séparative

Sur un terrain sis 20 B RUE GEORGE SAND
Cadastré AK500

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 2 JUL. 2024

Monsieur le Maire,

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision de
retrait municipale n° **PC 94078 24 00010** du - 2 JUL. 2024 a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,